

Assemblée communale ordinaire, lundi 25 juin 2018, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, vice-président des Assemblées
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° du 22 du 6 juin 2018 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Vingt et un citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats. Monsieur Jean-Claude Berberat demande une minute de silence en la mémoire de Monsieur Jean Rohrbach, papa de Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, décédé ce jour et en mémoire de Monsieur Jean Chappuis, beau-frère de Monsieur Michel Eggenschwiler, maire de Bourrignon, décédé lors d'une course en montagne.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue plus spécialement Madame Esther Péguiron, Messieurs Didier Gobat et Gaël Gobat de l'entreprise G. Gobat SA qui vont présenter le point 3 de l'ordre du jour. Puis, il propose Madame Jeannine Giuliati et Monsieur Jean-Luc Boillat, qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 26 mars 2018, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2017 (consultables sur le site de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Présentation de la nouvelle déchetterie de l'entreprise G. Gobat SA ;
4. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Mireille Emmanuelle Adrienne Dijoux, ressortissante de France, domiciliée à Develier ;
5. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 26 mars 2018 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2017 (consultables sur le site de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Frédéric Scheurer, conseiller communal en charge de ce dossier.

Dans un premier temps, Monsieur Frédéric Scheurer indique que les comptes 2017 de la Commune mixte de Develier ont été vérifiés par la fiduciaire Juravenir SA les 7, 8 et 9 mai 2018, approuvés par la Commission de gestion des finances le 2 mai 2018 et par le Conseil communal le 4 juin 2018. Les comptes 2017 bouclent avec un léger déficit de Fr. 10'874.17, alors que le budget tablait sur une perte de Fr. 96'000.00. Une nouvelle évaluation des terrains du patrimoine financier a permis d'enregistrer une recette extraordinaire de Fr. 140'190.00, ce qui fait que le compte de fonctionnement présente un résultat positif de Fr. 129'315.83.

Monsieur Frédéric Scheurer passe ensuite les comptes chapitre par chapitre.

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

Les charges de ce chapitre ont été moins élevées de Fr. 38'352.96 par rapport au budget. Les explications sont les suivantes :

- Le 19 décembre 2016, l'Assemblée communale acceptait le nouveau Règlement sur les traitements des membres des Autorités communales avec, notamment, une adaptation des salaires annuels et des jetons de présence.
- Pour compenser les congés maternité de deux des employées de l'administration, il avait été fait appel, en 2016, à une auxiliaire durant près de six mois. Cette personne est restée employée de l'administration durant pratiquement toute l'année 2017 pour s'occuper des archives de Bourrignon (Commune Municipale, Bourgeoisie et Paroisse). Ses heures ont été refacturées au prix coûtant (rubrique Recettes diverses).

Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communications

Les charges de ce chapitre ont été plus élevées de Fr. 13'232.00 par rapport au budget. Les explications sont les suivantes :

- Le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 23 janvier 2017, de participer aux frais de réparation du broyeur de la centrale de biogaz Ackermann & Cie à Bourrignon (qui accueille les déchets verts de Develier). Dans le même temps, l'Exécutif a pris la décision d'augmenter sa participation financière à cette centrale afin de permettre l'acquisition d'un nouveau broyeur pour les déchets méthanisables.
- Des travaux d'entretien ont été réalisés en fonction d'un programme établi depuis quelques années déjà. Les recettes correspondent à la vente du bois coupé lors de ces travaux.

Le chapitre 3, Affaires juridiques, police, affaires militaires et protection civile ainsi que le chapitre 4, Hygiène public, n'apportent aucun commentaire spécial.

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture, sport

Les charges de ce chapitre ont été plus élevées de Fr. 23'312.70 par rapport au budget. Les explications sont les suivantes :

- Au niveau du chauffage aux copeaux de bois des écoles, il y a eu quatre livraisons en lieu et place des trois habituelles.
- Deux interventions ont été effectuées au niveau du fonctionnement des portes automatiques de l'école primaire. De plus, il a été nécessaire de remplacer la grille à chaîne du chauffage aux copeaux de bois.
- Pour 2017, le montant total des dépenses de l'enseignement atteint 109,67 millions de francs et laisse apparaître une très légère augmentation de 0.79 % par rapport aux charges de l'année 2016. Les charges salariales augmentent (progression des annuités), ainsi que les coûts des prestations de mesures pédaogo-thérapeutiques. Les autres rubriques sont maîtrisées.

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

Les charges de ce chapitre ont été plus élevées de Fr. 44'860.75 par rapport au budget. Les explications sont les suivantes :

- Il est toujours très difficile de budgétiser précisément les charges de ces quatre rubriques alors que les dossiers sociaux nécessitant intervention ne sont pas tous identifiés lors de l'établissement du budget.
- Notre institution a vécu, en 2017, quelques moments difficiles, notamment avec le licenciement de la Directrice qui a été plusieurs mois en arrêt maladie. Une partie des charges salariales a été prise en charge par notre assurance maladie perte de gain. Des mesures provisoires ont été prises en fin d'année passée afin de garantir le bon fonctionnement de l'UAPE et la situation devrait être

à nouveau stable dans le courant du printemps 2018. Au niveau des frais de formation, il s'agit essentiellement des frais relatifs aux cours interentreprises suivis par l'apprentie de l'institution, ainsi que de l'engagement de stagiaires. Notre institution a beaucoup de succès et le nombre d'enfants la fréquentant est toujours plus grand. Une demande a, par ailleurs, été déposée au Canton par l'Autorité communale dans le but d'augmenter le nombre de places de 14 à 20. Une estimation est effectuée au niveau de l'acceptation du déficit à la répartition des charges. Selon le décompte effectif, la somme de Fr. 7'908.20 correspond à la différence entre le décompte final de l'année 2015 et la répartition provisoire acceptée en 2016. Le déficit 2017 se situe à Fr. 184'047.10, somme annoncée à la répartition des charges de l'action sociale.

Le chapitre 7, Economie publique, ne fait l'objet d'aucun commentaire spécial.

Chapitre 8 : Finances

Les charges de ce chapitre ont été moins élevées de Fr. 128'319.07 par rapport au budget. Les explications sont les suivantes :

- Les taux d'intérêts sont toujours très intéressants. La moyenne des taux est de 0.975 % à fin 2017, tous emprunts confondus.
- Les amortissements du patrimoine administratif correspondent aux normes du Décret cantonal sur l'administration financière des Communes, en commun accord avec l'organe de révision.
- Les deux nouveaux véhicules, soit le tracteur Massey Ferguson et le VRBike, ont fait l'objet d'un amortissement complémentaire total financé par un prélèvement sur les réserves (voir rubrique provisions, réserves, fonds ci-dessous).
- La réserve pour débiteurs douteux est réévaluée chaque année en fonction des impôts dus à la fin de l'année, ainsi que des factures « débiteurs » encore ouvertes au 31.12.2016.
- Le Service électrique ayant effectué bon nombre d'investissements durant l'année 2017, il a été décidé qu'aucune contribution supplémentaire ne sera versée au compte communal.
- Le patrimoine financier de la Commune de Develier a été réévalué à sa valeur vénale (préparation à l'introduction prochaine du nouveau plan comptable harmonisé - MCH2).

Monsieur Gabriel Chappuis demande quels sont les terrains qui ont été réévalués et à quels prix. Monsieur Frédéric Scheurer présente le tableau établi pour calculer la réévaluation de la valeur des terrains communaux.

N°	Lieu-dit	Superficie	Valeur officielle	Valeur au bilan
65	Rue de la Liberté	301 m ²	22'270.00	22'270.00
617	Rue Xavier-Chappuis	1'026 m ²	75'920.00	133'380.00
1849	La Monte	2'449 m ²	181'220.00	318'370.00
3038	Pré La Maillate (extension ZUP)	8'533 m ²	4'830.00	25'599.00
3117	Champ Maréchal (zone à bâtir)	360 m ²	13'320.00	43'200.00
3117	Champ Maréchal (zone agricole)	1'010 m ²	620.00	3'030.00
3184	Sur le Pré Bon	11'923 m ²	3'670.00	35'769.00
3623	Route de Courtételle	3'034 m ²	224'510.00	288'230.00
3630	Route de Courtételle	1'878 m ²	138'970.00	178'410.00
	Total			986'890.00
	Valeur au bilan avant correction			846'700.00
	Correction à apporter au bilan			140'190.00

Madame Jeannine Giuliani demande si ces montants représentent la valeur vénale. Oui c'est le cas et cela n'a rien à voir avec la valeur officielle.

Chapitre 9 : Impositions

Les produits de ce chapitre ont été plus élevés de Fr. 123'262.20 par rapport au budget. Les explications sont les suivantes :

- Les rentrées fiscales des personnes physiques stagnent, du fait que notre population reste stable. Cependant, les revenus des personnes morales sont en nette progression.

Chapitre 10 : Services communaux

Le compte de l'enlèvement des ordures présente un déficit de Fr. 14'420.60. Cette perte a été compensée en partie par un prélèvement sur la provision pour l'élimination des déchets (Fr. 10'250.08). Le solde est reporté à l'actif du bilan dans l'attente d'une nouvelle solution au niveau de la récupération des déchets. Le Service des eaux réalise un bénéfice de Fr. 43'965.15, somme reportée sur la réserve. Les comptes du Service électrique bouclent avec un bénéfice de Fr. 62'196.95, somme qui a été reportée sur le fonds de réserve.

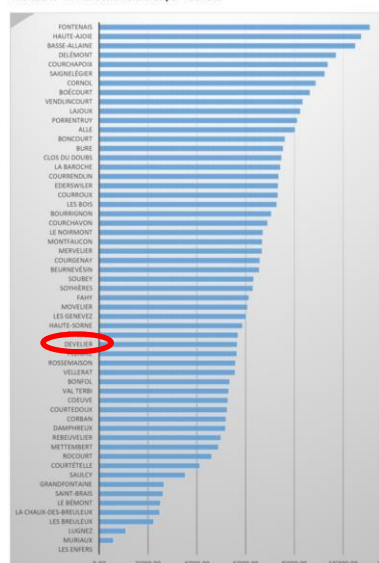
A la fin de la présentation des chapitres, Monsieur Frédéric Scheurer rappelle le montant de l'excédent de recettes de Fr. 129'315.83 pour les comptes 2017.

Il donne encore quelques informations concernant les investissements. Ces derniers se montent à Fr. 856'438.95. Ils ont été couverts par Fr. 366'705.10 de nouvelles dettes, Fr. 180'953.95 de subventions ou participations, Fr. 183'666.15 de prélèvements sur les fonds ou réserves, et enfin par Fr. 125'113.75 de paiements par les recettes courantes.

Au sujet de l'endettement, celui-ci se monte, au 31 décembre 2017, à Fr. 7'868'879.75, représentant une dette par habitant de Fr. 5'706.22. L'endettement total par habitant était de Fr. 5'851.20 en 2012, de Fr. 5'530.20 en 2013, de Fr. 5'624.20 en 2014, de Fr. 5'867.98 en 2015 et de Fr. 5'676.47 en 2016, ce qui démontre une certaine stabilité au niveau des dettes.

Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite connaître la situation de la Commune de Develier en matière d'endettement par rapport aux autres Communes jurassiennes. Monsieur Frédéric Scheurer présente le tableau établi par le Délégué aux communes en cette matière.

Tableau N° 11 : Endettement brut par habitant



La Commune mixte de Develier fait partie des communes qui ont un endettement communal net par habitant se situant entre Fr. 1'000.00 et Fr. 3'000.00, ce qui est considéré comme un endettement faible.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Frédéric Scheurer pour sa présentation et ouvre la discussion.

Monsieur Gabriel Chappuis souhaite avoir des explications plus importantes concernant les comptes du Service des eaux et du Service électrique. Monsieur Frédéric Scheurer donne les compléments d'information suivants :

- Service des eaux :
Les amortissements ordinaires se sont élevés à Fr. 16'846.00. Au vu du bon résultat des comptes, un amortissement complémentaire de Fr. 44'000.00 a été comptabilisé. Ce faisant, une économie annuelle de Fr. 3'000.00 est réalisée.
- Service électrique :
La consommation d'énergie électrique du village est passée de 8.901 millions de kWh en 2016 à 9.397 millions en 2017, soit une augmentation de 5.57 %. Malgré cette augmentation, le coût de l'achat d'énergie a été inférieur aux prévisions. Cela résulte du partenariat existant avec les autres Services électriques de l'arc jurassien et de la création de la société SACEN SA, société d'approvisionnement qui appartient à ces Services.
La bonne santé économique de notre Service électrique a permis de réaliser un certain nombre d'investissements qui ont été couverts par les réserves. Il s'agit notamment de l'acquisition des véhicule Massey Ferguson et VRBike (½ au TP et ½ au SI) et de la rénovation de la station transformatrice « Sur Cré » (école), et du remplacement de celle située « Haut du Village » (Route de Porrentruy).

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2017 de la Commune qui bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 129'315.83.

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Frédéric Scheurer, conseiller communal, pour la présentation des comptes 2017 de la Bourgeoisie. Le compte de fonctionnement 2017 de la Bourgeoisie de Develier boucle avec un excédent de produits de Fr. 40.66. Le compte forestier ayant réalisé un bon résultat, la provision pour les projets Innovator et Partage a pu être alimentée d'une somme de Fr. 30'000.00. Sans cette écriture, les comptes se seraient soldés par un excédent de revenus de Fr. 30'040.66. Aucun autre commentaire n'est apporté au sujet des comptes de la Bourgeoisie.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Frédéric Scheurer pour sa présentation et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2017 de la Bourgeoisie qui bouclent avec un excédent de produits de Fr. 40.66.

3. Présentation de la nouvelle déchetterie de l'entreprise G. Gobat SA

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Pascal Hänni, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Le Conseil communal réfléchit depuis plusieurs mois à une solution pour une gestion améliorée des déchets urbains car la situation actuelle ne donne plus satisfaction, notamment en ce qui concerne la sécurité.

Il passe la parole à Monsieur Didier Gobat pour, en préambule, une présentation de l'entreprise G. Gobat SA. Cette entreprise a été fondée en 1959 par Monsieur Georges Gobat. Elle s'est implantée à Develier en 1998 et emploie actuellement environ 20 personnes sur le site de Develier. Elle possède également une succursale à Courgenay. Elle est active dans la collecte des déchets, le service de bennes, le transport et le recyclage, Elle s'occupe également du curage des canalisations et des dépotoirs et effectue tous travaux de génie civil. Dans tous les domaines, l'entreprise G. Gobat SA s'engage pour l'environnement et le développement durable.

Ensuite, Madame Esther Péguiron présente le projet de nouvelle déchetterie de cette entreprise. Cette nouvelle installation est en construction et se situe à l'entrée du site de G. Gobat SA, au Chemin de la Combatte, à une centaine de mètres de l'actuelle déchetterie. L'accès à la déchetterie se fait à l'aide d'un badge électronique. Chaque ménage et chaque entreprise recevra un badge.

Les utilisateurs de la déchetterie pourront stationner leur véhicule à l'intérieur du bâtiment afin de déposer leurs déchets dans deux zones distinctes. Premièrement, une zone pour les déchets non taxés tels que :

- le verre
- le papier
- le carton
- l'aluminium et le fer blanc
- la ferraille,
- les capsules de café,
- le PET,
- les appareils électroniques et électroménagers,
- les ampoules et tubes néon,
- les piles,
- les textiles et les chaussures
- les huiles végétales.

Tous ces déchets pourront être déposés en quantité illimitée.

La deuxième zone sera consacrée aux déchets taxés :

- le bois
- les matériaux inertes
- le plastique dur
- le sagex
- les cendres de chauffage au bois naturel
- les huiles minérales

Pour chacun de ces déchets, il y aura un box fermé à l'aide d'un store métallique dont l'ouverture ne pourra se faire qu'à l'aide du badge. Ainsi, tout dépôt de l'un de ces déchets sera pesé et comptabilisé sur le badge de l'utilisateur. Il faut savoir que pour ces déchets taxés, un quota sera fixé par ménage. L'administration communale pourra ainsi connaître les personnes qui déposent des quantités hors normes de déchets taxés et pourra ainsi prendre les mesures qui s'imposent.

En ce qui concerne les badges, c'est l'entreprise G. Gobat SA qui livrent les badges mais c'est l'administration communale qui est en charge de les attribuer et les distribuer à la population.

Pour terminer, Madame Esther Péguiron donne quelques explications quant à la valorisation des déchets récupérés par l'entreprise G. Gobat SA.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie les collaborateurs de l'entreprise G. Gobat SA pour cette présentation et ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Claude Veya souhaite une précision concernant les déchets taxés. Il est expliqué que tout déchet taxé est pesé car un système de quota sera mis en place au niveau du poids de ces déchets. Les Autorités communales sont en discussion avec l'entreprise G. Gobat SA afin de fixer ce quota. La convention entre l'entreprise G. Gobat SA et la Commune devrait être finalisée à la fin de l'automne 2018.

Monsieur Sébastien Scheurer souhaite savoir si les kilos supplémentaires seront facturés ? Aucune facture ne sera établie par l'entreprise G. Gobat SA. C'est la Commune qui se charge du contrôle et qui prendra des mesures si les quotas seront dépassés.

Monsieur Jean-Claude Veya souhaite savoir si le ramassage des encombrants subsistera. Oui, rien ne sera modifié à ce sujet.

Monsieur John Hanser demande comment cela se passe pour les entreprises. Les entreprises auront accès à la déchetterie pour ce qui est des déchets non taxés. En revanche, elles devront payer, en plus de la taxe, le dépôt de leurs déchets taxés.

Madame Marcelle Burkhard demande ce que l'on doit faire des bouteilles d'huiles vides. Il faut les évacuer dans des sacs taxés.

Monsieur Jean-Claude Veya demande si d'autres communes sont intéressées à adhérer à cette nouvelle déchetterie. Effectivement, le but est de pouvoir ouvrir la déchetterie à d'autres communes limitrophes à Develier. Mais, pour l'instant, la population de Develier sera la seule à utiliser cette nouvelle installation.

Monsieur Sébastien Scheurer demande si les entreprises peuvent toujours amener leurs déchets directement sur le site de l'entreprise G. Gobat SA, sans passer par la déchetterie. Oui, cela sera toujours possible.

Monsieur Werner Müller signale que le seul déchet qui pose un problème est le plastique dur. L'entreprise G. Gobat SA est consciente de ce problème mais pour l'instant, tous les déchets déposés dans la benne pour le plastique dur partent pour l'incinération.

Monsieur Maurice Scheurer demande si le système de « troc » subsistera. Non, la déchetterie n'est pas l'endroit pour ce type d'échange.

Monsieur Jean-Claude Veya tient à préciser qu'il est possible de ramener une bonne partie des déchets dans les commerces.

Monsieur Gabriel Chappuis se permet aussi de signaler que les déchets sont un problème actuel et qu'il faut absolument veiller à produire le moins possible de déchets.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Madame Péguiron et Messieurs Didier et Gaël Gobat pour leur présentation.

4. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Mireille Emmanuelle Adrienne Dijoux, ressortissante de France, domiciliée à Develier

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation de cette demande du droit de cité communal. Madame Mireille Emmanuelle Adrienne Dijoux demande la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Madame Dijoux est de nationalité française, elle est née à Nogent-sur-Marne et est domiciliée à Develier, au Monastère du Carmel « Notre Dame de

l'Unité », depuis le 22 août 2005. Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal et propose de se surseoir à la facturation de l'émolument communal.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité l'octroi du droit de cité communal présentée par Madame Mireille Emmanuelle Adrienne Dijoux, ressortissante de France, domiciliée à Develier et accepte également la gratuité de l'émolument communal.

5. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat donne la parole à Monsieur le Maire qui informe les citoyens présents à cette Assemblée que le dossier de protection contre les crues a connu une avancée car le projet de l'ouvrage a été remis aux Autorités communales. Une séance avec les instances cantonales est fixée à jeudi 28 juin. A la suite de cette séance, les premières rencontres avec les propriétaires touchés par les mesures pourront être mises sur pied.

Monsieur le Maire a également le plaisir d'annoncer l'engagement d'une nouvelle directrice pour l'Unité d'accueil pour écoliers La Récré en la personne de Madame Sibylle Petermann. Deux nouvelles éducatrices ont également été engagées. Il s'agit de Madame Stéphanie Saucy, de Develier, qui débutera son activité le 1^{er} août 2018 et de Madame Sylvie Marchand, de Courroux, qui elle commencera son activité le 1^{er} septembre 2018.

Dans le cadre du dossier pour la protection contre les crues, Monsieur John Hanser souhaite savoir ce qui se passe avec le mandataire ZMO et l'accident de son directeur, Monsieur Denis Moritz. Le bureau d'ingénieurs Pepi Natale, qui collabore depuis plusieurs années avec le bureau ZMO, a repris le dossier de la Commune mixte de Develier.

Monsieur John Hanser souhaite que le passage souterrain du ruisseau près de la Place du Soleil soit curé au plus vite. Le Conseil communal prend note et fera le nécessaire.

Monsieur Frédéric Burkhard demande ce qu'il en est du sondage concernant les conteneurs semi-enterrés. L'envoi de ce sondage, qui a été validé ce jour par le Conseil communal, sera effectué ces prochains jours.

Monsieur Sébastien Scheurer demande si des agriculteurs ont répondu à la demande de la Fondation rurale interjurassienne en matière d'entretien des berges. Oui, trois exploitants ont répondu favorablement à cette demande.

Pour terminer, Monsieur Christophe Riat prend congé de l'Assemblée communale en ces termes :

« Je vis ce soir ma dernière assemblée communale en qualité de maire de Develier.

Comme vous le savez certainement, j'ai décidé de donner une nouvelle orientation à ma carrière professionnelle, et cette nouvelle orientation prendra effet à partir de la mi-août. Ma future fonction, délégué aux communes du canton du Jura, est incompatible avec celle de maire.

Aussi, après une première législature débutée en 2013, puis une seconde qui aura duré 7 mois, je me vois dans l'obligation de remettre mon mandat de maire pour la fin juillet.

Et ce non sans certains regrets :

1) Regret de ne pas pouvoir continuer à faire avancer les nombreux projets qui sont actuellement sur la table du Conseil communal et de l'Assemblée communale. On dit souvent qu'une législature ne suffit pas,

et que c'est lors de la 2ème législature qu'on parvient à aboutir à des résultats concrets... Et je pense que c'est vrai. Les dossiers progressent, certains ont abouti, d'autres prennent plus de temps, certains même prendront encore plus de temps que 2 législatures. Une certitude cependant : il faut faire preuve de patience, parfois on aimerait avancer plus vite, mais on est souvent confronté à des impératifs et des exigences qui ralentissent la progression des dossiers. C'en est même parfois frustrant, mais c'est le système de milice qui veut ça. Il faut en être conscient, et toute la volonté du monde ne suffit pas toujours pour obtenir des résultats durant une seule législature de 5 ans.

2) Un autre regret, celui de quitter un conseil qui commençait à trouver ses marques, dans une ambiance tout à fait constructive. Malgré la quantité et la complexité des affaires, et parfois aussi la longueur de nos séances, chaque conseil que j'ai dirigé était composé de personnes engagées pour leur commune, pleines d'idées, prêtes à consacrer une bonne partie de leur temps libre à la cause communale. Merci à tous les conseillers et à la conseillère qui m'ont accompagné durant ces 67 mois : c'est grâce à des gens qui, comme vous, s'engagent pour l'intérêt des autres que les Autorités communales peuvent assumer leur rôle, leur devoir, à savoir favoriser le bien-être de la population. Je suis confiant pour la suite du conseil, et je suis persuadé que le nouveau maire ou la nouvelle mairesse trouvera avec vous des conditions optimales pour encore améliorer les conditions de vie à Develier.

3) Un autre regret, ce sera celui de ne plus travailler avec les collaboratrices et collaborateurs de la commune, de ne plus venir au bureau communal pour préparer les séances, pour discuter et boire le café avec l'équipe du bureau. Durant toute la durée de mon mandat, j'ai pu compter sur une équipe motivée dont le souci et l'action ont toujours été mus par l'intérêt et le bien-être de la population de Develier. Et pas uniquement bureau, mais aussi aux services externes, à l'école, ou encore à l'UAPE. Je vous remercie toutes et tous pour tous les conseils formulés, pour tout le travail effectué. Je crois que je peux dire sans trop m'avancer qu'on s'est bien entendus durant toute cette période. Mais je n'ai pas que des regrets...

4) Tout d'abord, la fonction exigeante de maire m'a enrichi, elle m'a permis d'apprendre à connaître en profondeur mon village d'adoption, d'apprendre à connaître les gens qui y vivent, ses personnalités. D'en apprendre aussi beaucoup sur le fonctionnement des communes, sur les problèmes qu'on y rencontre... et l'expérience acquise en 5 ans aura certainement été déterminante dans le choix du Gouvernement de me nommer aux affaires communales.

5) J'ai eu l'honneur de représenter Develier dans un grand nombre d'instances et autres syndicats de communes. Et c'est toujours avec une certaine fierté que je me suis présenté comme le maire de Develier, un village apprécié, sans grands problèmes, où il fait bon vivre. J'avoue que c'est gratifiant d'être le maire d'une commune, et ça l'est encore plus d'être celui d'une commune qui a bonne réputation. Une commune qui compte dans le panorama des communes jurassiennes.

6) J'ai un autre motif de satisfaction : durant tout mon mandat, j'ai veillé à rester dans la ligne que je m'étais fixée dès le début, à savoir m'engager pour servir l'intérêt du plus grand nombre, sans appartenance politique, sans privilégier des liens de famille ou d'amitié avec telle ou telle personne. Lors de chaque décision, j'ai veillé à garder ce principe en tête. Et même si quelques fois nos propositions n'ont pas obtenu l'aval de l'assemblée communale, ou si certaines décisions du conseil ont pu être critiquées, je reste convaincu que les propositions qui ont été faites durant mon mandat sont celles qui servent le mieux et le plus justement l'intérêt du plus grand nombre. La démocratie atteint parfois ses limites ; ce qui compte, c'est de pouvoir se dire qu'on a fait le maximum dans l'intérêt de la majorité des citoyennes et des citoyens de Develier.

7) Je formule tous mes vœux aux Autorités communales en vue de la page qui se tourne.

Mais est-ce vraiment une nouvelle page pour la commune ?

Avec les Autorités, les commissions, les collaboratrices et collaborateurs en place, je ne me fais aucun souci pour la suite. Cependant, c'est bien une page qui se tourne pour moi.

Mais, malgré le manque que j'éprouverai à ne plus faire partie des Autorités communales, je ne vous cache pas que je me réjouis déjà d'avoir plus de temps pour moi, pour ma famille, mes enfants, pour reprendre certaines activités de loisir que j'ai laissé de côté durant mon mandat de maire.

Concernant le programme devant déboucher sur la désignation de mon successeur :

A partir du 1er août, c'est le vice-maire, M. Pascal Haenni, qui assurera l'intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau maire ou d'une nouvelle mairesse. Cette élection aura lieu le 23 septembre 2018. Le délai pour le dépôt des candidatures a été fixé au lundi 13 août à 18h00.

Il y aura élection le 23 septembre dans deux cas de figure :

- s'il n'y a pas de candidat, il y aura une élection libre, la personne recueillant le plus de voix sera alors élu à la mairie ;

- il y aura élection s'il y a plusieurs candidats, selon le système majoritaire à deux tours ;

Le 3ème cas de figure, c'est l'élection tacite, qui interviendra au soir du 13 août s'il n'y a qu'un seul candidat. Voilà pour le programme. A vous de jouer !

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes avec qui j'ai travaillé dans l'intérêt de la commune et de la collectivité de Develier durant mon mandat. Je pense en particulier aux membres de l'exécutif communal et aux collaboratrices et collaborateurs de la commune. Merci pour votre engagement, votre disponibilité et vos compétences. Si une page se tourne pour moi, vous, vous continuez à servir Develier. C'est une chance. Merci encore aux commissaires, aux mandataires, aux entreprises, et enfin merci à la population de Develier qui, d'une façon globale, a fait preuve de compréhension et de bon sens par rapport aux propositions et aux décisions des Autorités communales depuis 2013.

Quand quelqu'un quitte une fonction et doit être remplacé par une autre, on entend souvent cette phrase frappée au coin du bon sens :

"on sait ce qu'on perd, mais on ne sait pas ce qu'on gagne" ».

Monsieur Jean-Claude Berberat se permet également quelques mots pour remercier Monsieur Christophe Riat en retraçant les actions menées par le Maire et les dossiers qui se sont terminés durant son mandat. Il souhaite le meilleur à Monsieur Christophe Riat et invite l'Assemblée à l'applaudir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le vice-président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une belle fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 21h11, en présence de vingt-sept ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le vice-président : le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat